

A nos clients et partenaires

Date : 12.12.2023/ daba

De: Bruno Stettler

Information sur la réduction des coûts énergétiques

Mesdames, Messieurs

En raison de la poursuite de la détente des coûts de l'énergie, nous réduisons les suppléments de prix comme suit à partir du 01.01.2024 :

	01.01.2023	Dès 01.04.2023	Dès 01.07.2023	Dès 01.01.2024
Gravier	4.90 %	4.90 %	4.90 %	3 %
Béton	10.80%	10.80%	10.80%	9.2 %
Transport et pompage	5.00 %	2.5 %	0 %	0 %
Taxes de déchetterie types A et B	1.50%	1.50%	0 %	0 %
Taxe environnementale sur tous les types de béton	2.35 CHF/m3	2.35 CHF/m3	2.35 CHF/m3	3.10 CHF/m3

Nous continuerons à observer les évolutions futures et nous réservons le droit d'adapter à tout moment les suppléments aux évolutions actuelles.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour toute question supplémentaire.

Avec nos meilleures salutations

Vigier Beton



Bruno Kiefer
Directeur Vigier Beton



Bruno Stettler
Responsable Marché/vente